

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 21

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'usage des maîtres. Les deux premières séries destinées aux élèves contiennent des exercices et problèmes que les enfants, sous la direction de l'instituteur, résolvent d'abord mentalement, puis à nouveau par écrit, comme devoirs, mais en se servant encore pour effectuer les opérations des procédés du calcul mental, les seuls qui leur aient été enseignés jusqu'ici. Mais à partir de la troisième série, ils sont initiés aux procédés ordinaires du calcul écrit. Le calcul oral n'est pas négligé pour autant. En effet, la troisième série et les suivantes de la partie du maître contiennent un très grand nombre de problèmes, en rapport avec la leçon de calcul donnés et destinés à être résolus mentalement. Dans les répétitions, certains problèmes des livrets de l'élève, les plus simples dans chaque catégorie, peuvent aussi servir d'exercices pour le calcul de tête. Dans nos nouveaux manuels, une place très large est donc faite au calcul oral dont on ne saurait méconnaître l'importance. Je ne crois pas qu'on puisse leur reprocher des lacunes sous ce rapport. Si les instituteurs du cercle de Farvagny n'étaient pas complètement édifiés à cet égard et qu'ils aient voulu justement sur ce point porter la discussion et la lumière, ils auraient dû rédiger comme suit la question mise à l'étude : Les séries de M. Michaud, au point de vue du calcul oral, répondent-elles aux besoins de nos écoles ?

Mais que peut bien signifier la question telle qu'elle est posée : examiner comment ces séries peuvent être avantageusement employées pour le calcul mental ? La méthode à suivre n'est-elle pas exposée par le menu dans le *Guide du maître* ? Si le but cherché est de la faire connaître, il est, certes, louable, mais c'est avouer en même temps qu'on s'en est guère préoccupé jusqu'ici et qu'on l'a appliquée au petit bonheur. Et si l'on se propose d'en discuter les mérites, c'est alors d'une critique qu'il s'agit, chose sans doute bien permise, mais qu'on aurait tort de ne pas appeler par son nom.

Comme on le voit, il n'est pas aisé de connaître la pensée intime de l'auteur de cette proposition. Si j'ai fait ressortir l'ambiguïté dans laquelle elle est enveloppée, c'est à cause de l'importance qu'elle présente en soi, pour le corps enseignant, et je ne doute pas qu'on en attende la suite avec intérêt. Z.

Chronique scolaire

Allemagne. — Les questions d'hygiène scolaire préoccupent depuis plusieurs années les pouvoirs publics en Allemagne. L'organisation de l'inspection médicale des écoles est maintenant un fait accompli. Le médecin scolaire n'a pas seulement pour tâche de constater l'état de santé des élèves, mais son attention doit se porter encore sur le bâtiment, l'installation des salles de classe, les cabinets, le chauffage, l'éclairage et autres conditions hygiéniques.

D'après une décision complémentaire prise l'année dernière, aucune école, si petite soit-elle, ne peut rester plus de 5 ans sans être visitée attentivement par le médecin scolaire.

Confédération. — *Société suisse des Maîtres d'écoles normales.* — Dans sa VI^{me} assemblée générale, qui a eu lieu à Baden, le 6 octobre dernier, la Société suisse des Maîtres d'écoles normales a voté, à une grande majorité, la proposition suivante :

« Une part de plus en plus grande doit être faite à l'éducation professionnelle des candidats. Afin d'y consacrer le temps nécessaire, l'acquisition de la culture générale sera séparée de la préparation professionnelle et un examen sera placé à la fin de l'avant-dernière année d'études. »

— *Union des Expositions scolaires suisses.* — Les représentants de l'*Union des Expositions scolaires suisses* ont eu, le 11 octobre 1902, une réunion à l'Ecole normale de Lausanne, sous la présidence de M. L. Henchoz, adjoint.

Etaient présents : MM. Hunziker, directeur du Pestalozzianum de Zurich ; Lüthi, directeur de l'Exposition scolaire de Berne ; Hurni, professeur, à Berne ; Horner, professeur, à Fribourg ; Guesx, directeur des Ecoles normales de Lausanne ; Henchoz, adjoint ; Meyer, président de la Société pédagogique vaudoise.

M. le Président annonce, au début de la séance, que le Département fédéral de l'Intérieur n'a pas accordé un subside de 10,000 fr. pour la publication de cartes d'élèves, de reliefs et de tableaux coloriés. Cette demande sera reprise en temps opportun, c'est-à-dire lorsque les subventions fédérales seront définitivement votées.

La première question inscrite à l'ordre du jour portait précisément sur la *publication des moyens d'enseignement indiqués ci-dessus*.

M. Hunziker, directeur du Pestalozzianum de Zurich, reconnaît l'utilité de la carte d'élève, des reliefs et des tableaux historiques, mais il croit qu'ils ne rendent pas des services correspondant aux dépenses exigées.

La question de la nouvelle carte d'élèves, reproduction de la nouvelle carte murale de la Suisse, est abandonnée ; mais la conférence décide que la publication des reliefs et des tableaux historiques fera l'objet d'un nouveau rapport.

La deuxième question concernait *l'obtention des conditions favorables pour les achats en général*.

M. Horner estime qu'il est nécessaire de faire comprendre aux libraires que le Vorort — actuellement le Pestalozzianum de Zurich — a derrière lui la majorité des écoles suisses. Lorsqu'un objet nouveau plairait, l'acquisition serait faite par le Vorort pour obtenir des conditions plus favorables. Cet avis n'est pas combattu.

La troisième question : *Organisation de collections-types pour l'enseignement des sciences naturelles à l'école primaire*, proposée par M. Henchoz, aboutit à la conclusion suivante :

Le Vorort prendra des reinseignements sur ce qui existe dans les divers cantons et cette question sera de nouveau discutée lors d'une prochaine réunion.

La séance s'est terminée par une visite au Musée scolaire et aux divers locaux de l'Ecole normale.

(D'après l'*Educateur*.)

Fribourg. — Dans sa séance du 18 et du 25 octobre, le Conseil d'Etat a nommé :

M. *Fischli Jean*, de Næfels (Glaris), instituteur à l'école de Tschupru (Saint-Sylvestre); M^{lle} *Collaud Martine*, à Saint-Aubin, institutrice à l'école des filles de Saint-Aubin; M^{lle} *Rohrbasser Alodie*, à Montet (Broye), institutrice à l'école des filles de Ponthaux; M^{lle} *Seydoux Hedwige*, au Châtelard, institutrice à l'école des filles du Châtelard; M^{lle} *Vægeli Dora*, de Hetterswyl (Argovie), institutrice à la nouvelle école inférieure mixte de Brunisried; M^{lle} *Vuarnoz Stéphanie*, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école des filles de Lentigny.

M. *Brunner Rodolphe*, à Buchs (Argovie), instituteur à l'Ecole supérieure du cercle scolaire libre public de Courtepin; M^{lle} *Grivet Bernadette*, de Semsales, institutrice à l'école du Jordil; M. *Descloux Etienne*, à Sorens, instituteur à l'école de Rueyres-Treyfayes; M. *Ducarroz Pierre*, à Cheyres, instituteur à l'école des garçons de Noréaz; M. *Huguenot Victor*, à Autigny, instituteur à l'école des garçons d'Onnens; M. *Mivelaç Alexandre*, à Progens, instituteur à l'école des garçons de Villarepos; M. *Sansonnen Laurent*, à Autavaux, instituteur à l'école de Seiry; M. *Zollet Pius*, à Schmitten, instituteur à l'école inférieure de Liebistorf; M. *Fisch Emile*, à Cormérod, instituteur à l'école des garçons de Ponthaux; M. *Gremaud Joseph*, à Ponthaux, instituteur à l'école de Vuissens.

— *Technicum.* — Le lundi 13 octobre, notre Technicum a pris possession de ses nouveaux locaux par une cérémonie d'inauguration solennelle. Après la bénédiction du bâtiment par le R. P. Berthier, délégué de Mgr l'Evêque, une séance réunit les assistants parmi lesquels MM. Python et Bossy, représentants de l'Etat, les délégués du Conseil communal, de la Société des Arts et Métiers et de celle des Ingénieurs et Architectes.

Les discours prononcés en cette circonstance ont tous fait ressortir l'excellence du but poursuivi par la création du Technicum, but qui est la formation professionnelle de la jeunesse fribourgeoise.

Le nouveau bâtiment simple mais vaste est la transformation de l'aile orientale de l'ancienne caserne de Pérolles; il comprend un rez-de-chaussée et deux étages, soit une quinzaine de salles. Le coût de l'installation avec mobilier compris s'élève à 280,000 fr.

Il faut espérer que les sacrifices faits pour doter notre canton d'une institution aussi utile ne resteront pas stériles et que les

familles fribourgeoises sauront profiter de l'occasion qui leur est offerte de donner à leurs enfants une formation qui les mettra en mesure de se faire une situation honorable dans les métiers et l'industrie.

— *Orphelinat Marini.* — Les collectes faites dans les écoles, durant le dernier exercice 1901-1902, ont produit la somme de 1149 fr. 75, qui se répartit comme suit :

1 ^o Arrondissement (ville de Fribourg) . . .	Fr.	95	35
2 ^o Arrondis. (Sarine, Cercle de Cournillens) . .	»	272	—
3 ^o Arrondissement (Gruyère)	»	337	20
4 ^o Arrondissement (Glâne)	»	154	—
5 ^o Arrondissement (Veveyse)	»	148	65
6 ^o Arrondissement (Broye)	»	142	55
Total		Fr.	1149 75

Dans son *Rapport annuel*, M. l'abbé *Torche*, directeur, exprime ses félicitations et ses remerciements à tous les bienfaiteurs de l'Orphelinat agricole : à MM. les inspecteurs scolaires qui plaident chaleureusement la cause de l'orphelin auprès du corps enseignant ; à MM. les instituteurs et à M^{mes} les institutrices qui développent dans les cœurs de leurs élèves des sentiments de compassion en faveur de leurs jeunes frères indigents. Par cet acte charitable, ils rendent des services, non seulement aux pauvres, mais aussi à leurs élèves et à la société : l'esprit public commence à se former sur les bancs de l'école. « Il est difficile, dit Mgr Egger, d'éveiller le sentiment de la solidarité. » Il est donc important d'inculquer ce principe aux jeunes enfants.



L'instruction est bonne, non pas en soi, mais par le bien qu'elle fait, notamment à ceux qui la possèdent ou l'acquièrent. Si un homme, en levant le doigt, pouvait mettre tous les Français et toutes les Françaises en état de lire couramment Virgile et de bien démontrer le binôme de Newton, cet homme serait dangereux, et on devrait lui lier les mains, car si, par mégarde, il levait le doigt, le travail manuel répugnerait à tous ceux qui le font aujourd'hui, et, au bout d'un an ou deux, deviendrait presque impossible en France.
(TAINE, *Le régime moderne.*)



Les enfants ont plus besoin de modèle que de critique.
(JOUBERT.)

